

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2023

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL

Absents excusés : Mrs FOUCQUE et CASSAN

### REGLES DE GESTION EN MATIERE D'AMORTISSEMENT M57

Le Conseil Municipal adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis)

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (COMMUNE, REGIE CHATEAU, EAU ET ASSAINISSEMENT)

Le compte administratif de la Commune s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	2 131 649.44 €	2 362 499.66 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	408 537.44 €	1 840 278.40 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		454 069.15 € (excédent)
L'EXERCICE 2021	Section d'investissement	420 979.67 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 684 919.37 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+1 010 761.29 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA REGIE DU SITE

Le compte administratif du site s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	98 671.62 €	98 876.98 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	9 062.21 €	511.27 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		13 246.73 € (excédent)
L'EXERCICE 2021	Section d'investissement		8 844.86 € (excédent)

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 13 452.09 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 293.92 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section d'exploitation	205 334.53 €	217 550.59 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	14 095.15 €	49 364.11 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		23 787.02 € (excédent)
L'EXERCICE 2021	Section d'investissement		174 127.70 € (excédent)

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 36 003.08 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 209 396.66 €

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DES 3 BUDGETS**

La comptabilité du Percepteur étant identique à celle de la Commune, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les différents comptes de gestion pour l'année 2022.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (COMMUNE, REGIE CHATEAU, EAU ET ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)**

Le budget principal, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses en section de fonctionnement aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 750 546.49 €	1 750 546.49 €

Le budget principal pour l'exercice 2022 est en suréquilibre en section d'investissement du fait de la cession du village vacances.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
700 715.83 €	1 750 546.49 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
161 575.32 €	161 575.32 €	42 783.75 €	42 783.75 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
244 157.94 €	244 157.94 €	722 494.68 €	722 494.68 €

Le nouveau budget annexe pour la création du lotissement pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €

## VOTE DES TAXES LOCALES

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de fixer les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 18.02 %

Taxe foncière (bâti) : 41.71 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.94 %

CFE : 21.17 %

## QUESTIONS DIVERSES

- Le renouvellement de la liste de contrôle des listes électorales doit être proposée à la Préfecture avec nomination de deux membres du conseil municipal.
- Réclamation d'un administré sur une facture d'eau à réduire
- Invitation à l'Assemblée Générale du Sunde
- Lecture d'un courrier de l'association « un jour un village » pour une demande de subvention pour l'installation d'un banc sur une plateforme et rambarde.
- Réclamation d'un administré sur les désagréments liés aux fientes des pigeons
- Accord donné pour un encart publicitaire dans Guide de l'été 2023.

- Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des effectifs suivant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Secteur Administratif</u>				
Adjoint Administratif				
Principal de 1 <sup>o</sup> classe	C	2	2	
Agent administratif	C	1	1	1 (17.50/35 <sup>ème</sup> )
<u>Secteur culturel</u>				
Adjoint territorial principal du patrimoine de 2 <sup>o</sup> classe	C	2	2	
<u>Secteur technique</u>				
Adjoint technique territorial	C	4	4	1 (29/35 <sup>ème</sup> )
Agent de maîtrise	C	1	1	
Agent technique en CDD	C	3	3	1 (17.50/35 <sup>ème</sup> )

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

